



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 122391

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Thoraval attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les difficultés que soulèvent, dans les établissements d'enseignement privé les retraits d'emplois d'enseignants mis en oeuvre lors de la rentrée 2011. En effet, dans l'enseignement privé sous contrat, il a été envisagé un retrait de 1 633 emplois à la rentrée 2011, finalement ramené à 1 533 emplois grâce à l'action des parlementaires de la majorité. Mais, à la différence de l'enseignement public, les suppressions impactent directement les établissements privés car les professeurs sont tous affectés à une mission d'enseignement. Dans le même temps, les suppressions de postes dans le public affectent des postes de décharges de remplaçants. Dans un contexte d'augmentation constante des demandes de familles souhaitant scolariser leurs enfants dans l'enseignement privé - l'enseignement privé accueille 12 000 élèves de plus à la rentrée 2011 -, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il met en oeuvre pour rassurer les responsables et des chefs d'établissement de l'enseignement catholique et de nature à répondre aux évolutions et aux besoins du système éducatif.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Thoraval](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122391

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12162

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)